

Crash sur les Cliniques Saint-Luc



Exclusif : la première photo de l'accident vue du ciel. On s'aperçoit bien que le pilote a évité les instruments au bord de la piste. S'il était malgré tout parvenu à décoller, l'avion se serait crashé sur Saint-Luc. (D.R.)

L'avion-cargo de Kalitta Air aurait pu s'écraser sur l'hôpital si le pilote n'avait pas abandonné son décollage

ZAVENTEM ▽ Depuis hier, les cargaisons situées à l'avant de l'appareil sont en train d'être vidées alors que, jusqu'à présent, ce sont les objets stockés à l'arrière, principalement des dossiers diplomatiques destinés aux autorités américaines, qui avaient été extraits de la carlingue. Quant aux débris de l'avion-cargo de Kalitta Air, qui a effectué une spectaculaire sortie de piste le 25 mai à Brussels Airport, ils seront soulevés dès jeudi.

Un peu plus d'une semaine après l'incident, on en apprend davantage sur ce qui s'est produit ce jour-là et sur ce qui, également, aurait pu se produire si l'avion avait pris son envol. Selon un spécialiste de l'Administration belge de l'aéronautique, qui souhaite conserver l'anonymat, le gros-porteur, ne pouvant plus poursuivre sa route dans le ciel, se serait crashé sur les Cliniques Saint-Luc, situées à Woluwe-Saint-Lambert. "Fort heureusement, le pilote de l'avion a pris la décision d'effectuer un aborted take-off (annulation de décollage)", nous signale notre interlocuteur, qui suit de très près ce dossier. "Mais selon nos calculs et simulations, il aurait pu tomber en

plein dans les bâtiments de l'hôpital."

Toujours d'après notre témoin, un voire deux des réacteurs du Boeing 747 auraient connu une panne. "Le pilote a en tous les cas signalé à la tour de contrôle que l'un de ses réacteurs était en feu." Pas d'erreur humaine, donc, mais une avarie technique qui aurait pu avoir de graves conséquences.

L'appareil devait prendre son envol, faut-il le rappeler, sur la très controversée piste 20, dont le plan de dispersion de vols impose l'utilisation le week-end. "Un jumbo sait tout à fait prendre son envol à partir de cette piste, développe notre interlocuteur avisé. Sauf que la piste 20 est en légère pente et qu'elle ne propose pas énormément de marge de sécurité. Elle est plus courte de 700 mètres par rapport aux autres pistes de Brussels Airport." La piste mesure en fait 2.937 mètres, le Boeing de Kalitta Air devait nécessiter 2.800 mètres : sa marge de sécurité était par conséquent très réduite.

Du côté des Cliniques Saint-Luc, à qui nous avons transmis l'information, on se dit surpris. "Les avions passent effectivement au-dessus de l'hôpital lorsque ceux-ci décollent de la piste la plus longue, un peu plus loin lorsqu'ils partent de la 20", indique Thomas De Nayer, responsable communication. Cela dit, "le risque, nous le connaissons. D'ailleurs, notre hôpital fait partie des établissements de première ligne lorsqu'il se passe quelque chose à Brussels Airport."

Karim Fadoul

**2,10%
+ 2%***

Compte d'épargne VIP Very Important Percentage

Centea lance le Compte d'épargne VIP. Sur chaque versement que vous effectuez sur votre Compte d'épargne VIP Centea pendant les mois de juin et juillet, vous recevez une prime d'accroissement exceptionnelle de 2%* en plus du taux de base

de 2,10%. Cette prime d'accroissement de 2% est octroyée pendant 12 mois. Garanti. Et sans chicaneries sur internet. Passez simplement à l'agence Centea la plus proche de chez vous. Toutes nos adresses sur www.centea.be.

En faire plus, c'est dans nos gènes 

* Offre soumise à conditions. 2,10 % de taux de base + 2 % de prime de croissance: tarifs bruts sur une base annuelle, valables à partir du 1er juin 2008. Cette offre est valable uniquement du 1er juin 2008 au 30 juillet 2008 pour tout nouveau versement effectué sur le Compte d'épargne VIP Centea, qui constitue un réel accroissement du capital et qui est maintenu pendant au moins 12 mois. Le dépôt minimum sur le Compte d'épargne VIP Centea s'élève à 15.000 euros. La prime d'accroissement est garantie pendant 12 mois à compter du jour du versement, pour autant que les conditions telles que décrites dans le règlement "Action d'épargne Prime d'accroissement sur le Compte d'épargne VIP Centea" soient remplies. Le taux de base n'est pas garanti.

Centea engage des agents indépendants.

En faire plus est aussi dans vos gènes? Vous souhaitez participer à la croissance de notre banque? Contactez Guido Lemeer au 0495/59 19 29, ou par e-mail: guido.lemeer@centea.be

Hold-up à l'ancienne

Le malfrat, armé, est parti avec la caisse sous le bras

MARLOIE ▽ Il était un peu plus de midi, lorsque la police a été appelée sur place. Un homme venait de s'enfuir en courant du magasin Spar, à Marloie. Dans ses bras, un tiroir-caisse avec son contenu, soit entre 1.000 et 1.500 euros.

Le braquage a duré une poignée de secondes. L'individu a menacé une caissière avec une arme. Il a également tiré un coup dans

le plafond du supermarché. "Tout est allé très vite", souligne le boucher du Spar, Philippe. "J'aidais à ranger, dans l'atelier. À un moment donné, j'ai entendu un bruit. On aurait dit qu'un ballon pétait. Ce n'était visiblement pas ça... Tout le monde courait dans tous les sens, pour se cacher."

Personne n'a été blessé, mais la caissière a été choquée.

Le malfrat s'était déjà présenté au Spar auparavant. "Il était là, semble-t-il, pour des achats, comme n'importe quel client. On n'a rien remarqué de parti-

culier", enchaîne Philippe. Puis, l'individu est sorti, avant de pénétrer à nouveau dans le magasin. Il a exigé la caisse, en exhibant son pistolet.

Un client lui aurait fait remarquer qu'il s'agissait d'une arme factice. L'homme a alors tiré en l'air! Dans sa fuite, il a semé des pièces de monnaie. "Le chien pisteur a pu suivre sa trace un moment, en direction de la gare", explique le procureur du Roi de Marche-en-Famenne, Michèle Monsdelle Roche. "Nous devons encore analyser les différents témoignages récoltés sur place."

N. Dz

Chiffres en baisse

Moins d'attaques contre les commerces

BRUXELLES ▽ Le ministre de l'Intérieur Patrick Dewael a évoqué mardi des chiffres de la police fédérale faisant état d'une baisse de la criminalité visant les commerces et entreprises. En ce qui concerne les cambriolages, on note une légère baisse (de 22.645 en 2004 à 21.657 en 2007). Le nombre de vols à main

armée diminue de 2.234 en 2004 à 2.112 en 2007. Les cambriolages à l'aide de béliers sont aussi en baisse, passant de 350 en 2004 à 217 en 2007. Le nombre de vols de cargaisons sur les autoroutes est aussi en régression : 273 cas en 2004 pour 127 en 2007.

On constate, en revanche, une hausse des vols de métal : de 1.279 en 2004 à 3.902 en 2007, lesquels ont ciblé les chemins de fer (22,28%) et les chantiers (14,96%).

△